

2024/.....

Parafe

ARRETE N° 72/2024

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE A UN ADJOINT – MONSIEUR Cyril GHOZLAND

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu le Procès-Verbal général du scrutin du 28 juin 2020 portant renouvellement du Conseil Municipal ;

Vu le Procès-Verbal d'installation des membres du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 ;

Vu la délibération n° 494 du Conseil Municipal du 26 juin 2024 relative à la cession des parcelles cadastrées section BD n° 12 et 13 sises 103 Avenue du Général de Gaulle et 2 rue de la Ferme du Presbytere, autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes permettant de mener à bien la cession concernée ;

Considérant qu'il y a lieu de donner délégation de signature à Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire ;

ARRETE

Article 1^{er}: Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière est dûment habilité par la présente à signer, en lieu et place du Maire, l'acte notarié à intervenir, conformément aux conditions fixées par la délibération n° 494 du Conseil Municipal du 26 juin 2024.

Article 2 : Le présent arrêté pourra être déféré au Tribunal Administratif de Melun dans les deux mois à compter de la réception.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 28 juin 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com